

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 7 novembre 2016 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 18 octobre 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

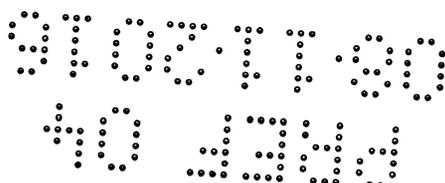
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Pierre SUZOR, représentant de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte ;
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,
Madame Sophie BALASSE, Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la culture
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du conseil départemental, en charge de la culture

Etaient absent excusé :

Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération



Délibération n° D-2016-21

OBJET : Reversement de la billetterie du 17/12/2016 au profit d'une association caritative

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

Le Conservatoire organise un spectacle de musique et de danse « La musique et la danse de l'autre » le 17 décembre 2016 au Palais des Congrès de Digne-les-Bains.

L'association Cœur Lavande organise pendant tout le mois de décembre sur la commune de Digne-les-Bains différentes manifestations au bénéfice du Téléthon.

Il est proposé que la totalité ou partie de la billetterie serait reversée à l'association Cœur Lavande. Le cas échéant, une convention avec Cœur Lavande détaillera les modalités de participation.

Après en avoir délibéré,

– **DECIDE** –

D'approuver le versement de la totalité de la billetterie du 17 décembre 2016 à l'association Cœur Lavande pour le téléthon ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 7 novembre 2016.
La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion,

Brigitte REYNAUD.

